

HAUT PAYS BIGOUDEN

PROJET CULTUREL DE TERRITOIRE

De l'indissociabilité de la culture et de la nature
à l'innovation et
au droit à l'expérimentation culturelle



GOURLIZON GUILER-SUR-GOYEN
LANDUDEC PEUMERT
PLOGASTEL-SAINT-GERMAIN



PLONÉOUR-LANVERN
PLOVAN PLOZÉVET
POULDREUZIC TRÉOGAT

Ce document est le fruit du travail de la commission Culture du Haut Pays Bigouden. Après la réalisation du diagnostic culturel, ils se sont attelés, avec le soutien de Culture Lab 29, de la DRAC et de la Région Bretagne, au travail participatif d'écriture de ce projet fédérant nos dix communes. Je remercie l'ensemble des partenaires : acteurs culturels du territoire, associations, habitants, qui ont mis en perspective les actions concrètes à mener prioritairement chez nous. Les projets portent des valeurs favorisant le vivre ensemble, s'adressent et impliquent tous les habitants, s'inscrivent dans la durée, et ambitionnent de rendre le territoire plus que jamais fier de sa culture.

Du diagnostic au projet culturel du Haut Pays Bigouden : une démarche accompagnée, partagée et concertée

Les étapes d'élaboration	6
Le diagnostic culturel du Pays Bigouden	7
État des lieux, axes et enjeux de développement	8
Le projet culturel du Haut Pays Bigouden	10





Les étapes de l'élaboration du projet culturel



Un projet culturel de territoire (PCT), qu'est-ce que c'est ?

Document de référence, le PCT est constitué d'un diagnostic, d'une stratégie et de sa déclinaison opérationnelle. Outil de connaissance et d'analyse, le diagnostic couvre l'ensemble du champ culturel. Cet état des lieux et son étude permettent de mettre en évidence les caractéristiques et dynamiques culturelles d'un territoire et d'en révéler les enjeux de développement. À partir de ces résultats, le PCT fixe les orientations et les actions à mettre en œuvre. En associant les parties prenantes du secteur à son élaboration et en partageant une vision commune, il favorise une dynamique collective de développement culturel d'un territoire.

État des lieux et enjeux révélés par le diagnostic



Acteurs et équipements culturels du Haut Pays Bigouden



Thématiques transversales

- Culture et langue bretonnes
- Éducation Artistique et Culturelle

Thématiques sectorielles

- Enseignements artistiques et transmissions
- Spectacle vivant
- Livres et lecture publique
- Patrimoine et musées
- Arts visuels
- Animations socioculturelles diverses
- Enseignement et/ou promotion de la langue bretonne
- Médias
- * Commune disposant d'un service culturel et/ou d'une commission culture



AXES DE DÉVELOPPEMENT



ENJEUX RÉVÉLÉS

Le diagnostic culturel du Pays Bigouden a permis de révéler les enjeux de développement culturel du territoire. Au nombre de onze, ils s'inscrivent dans cinq axes.

Coordination et accompagnement des acteurs

- ➔ La coordination des acteurs culturels et des collectivités autour d'une politique culturelle structurée
- ➔ La structuration de la coordination autour du spectacle vivant

Connaissance, conservation et valorisation des patrimoines

- ➔ La connaissance, la conservation et la valorisation des patrimoines du territoire
- ➔ La conservation, la valorisation et la transmission de la culture et de la langue bretonnes

Valorisation, développement et structuration des enseignements et de la pratique des arts

- ➔ La mise en lien et en cohérence territoriale de l'offre d'enseignements artistiques
- ➔ Le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) comme levier de développement territorial et de valorisation de la matière culturelle locale existante

Développement de l'offre de services en lecture publique

- ➔ La valorisation de l'existant et l'accompagnement vers plus de coopération
- ➔ La structuration de la lecture publique à l'échelle intercommunale au regard des différents projets de bibliothèques et de médiathèques

Articulation entre la culture et le territoire bigouden :

- ➔ La reconnaissance et le développement des droits culturels des habitants dans les politiques publiques
- ➔ La prise en compte de la question de l'accessibilité sous toutes ses formes à l'offre et à la pratique culturelle
- ➔ La complémentarité entre la culture et le reste des politiques publiques pour assurer un service de qualité et durable, à l'année, pour et avec les habitants.

Le Projet culturel du Haut Pays Bigouden

Forte des résultats du diagnostic et avec la volonté de structurer sa politique culturelle pour accompagner au mieux les acteurs et répondre aux attentes des habitants, la communauté de communes du Haut Pays Bigouden, accompagnée par Culture Lab 29, a poursuivi le travail avec le développement de son projet culturel de territoire.

Les objectifs

- ➔ Construire un projet culturel de territoire et définir la stratégie culturelle de la CCHPB, en complémentarité avec les communes
- ➔ Élaborer une feuille de route précise permettant de définir un plan d'action, en corrélation avec les moyens humains et financiers
- ➔ Associer les acteurs (acteurs culturels, collectivités territoriales, structures ressources, etc.)

La méthodologie

Accompagnée par Culture Lab 29, la méthodologie a consisté en une démarche concertée et partagée avec les acteurs culturels, les partenaires territoriaux et les habitants.

Lancée en juillet 2023, elle s'est articulée avec l'écriture du pacte de développement culturel avec l'État-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

La phase participative s'est déployée sur l'automne 2023. Des groupes de travail composés d'élus, d'acteurs culturels, voire d'habitants selon les thématiques, se sont réunis deux à trois fois pour imaginer les actions à mettre en œuvre à partir des objectifs priorités par le territoire. Après analyse et formulation de scénarios, le projet a été soumis aux arbitrages des élus communautaires.

Un projet de territoire pour une dynamique collective, pour et avec les acteurs culturels et les habitants

Ce projet constitue un outil coopératif réalisé avec les habitants, les acteurs culturels et les partenaires territoriaux. S'il vise à rendre lisible l'offre culturelle proposée sur le territoire et à soutenir les dynamiques impulsées par les acteurs culturels, il s'attache également à renforcer l'identité culturelle du Haut Pays Bigouden et à affirmer le positionnement de la communauté de communes en tant qu'acteur du développement culturel, en complémentarité des communes.

Démarche fédératrice par essence, la phase participative du projet culturel

a aussi permis aux acteurs et aux habitants de proposer et de se positionner face aux enjeux du territoire et aux actions à porter pour y répondre. Le projet culturel du Haut Pays Bigouden présente ainsi la stratégie communautaire en mettant en évidence les grands enjeux et orientations de sa politique culturelle et les actions à mener pour les années à venir. Il invite également les acteurs et les habitants à se saisir d'actions, en complémentarité des collectivités, pour favoriser une dynamique culturelle collective, adaptée au territoire.



La démarche en quelques chiffres et images



Des enjeux au plan d'action 2024-2026

<i>Intentions : une politique culturelle communautaire et territoriale</i>	14
Une politique culturelle transversale	16
La création, la diffusion et le spectacle vivant	18
La structuration des enseignements artistiques et des transmissions	20
Les patrimoines culturels et naturels, matériels et immatériels, la culture et la langue bretonnes	22
Le développement de l'offre de services en lecture publique	24
<i>Pour aller plus loin</i>	26



Introduction

Intentions : une politique culturelle communautaire et territoriale

La communauté de communes du Haut Pays Bigouden s'engage dans le déploiement d'une politique culturelle forte qui ambitionne de garantir un accès de tous à l'offre culturelle et qui s'articule avec les autres politiques publiques, en transversalité avec les services et compétences communautaires.

Développée pour et avec les habitants, représentative des caractéristiques du Haut Pays Bigouden et ancrée dans les axes de son projet de territoire, elle identifie plusieurs intentions prioritaires.



Explorer le lien culture/nature

Situé entre terre et mer, entre ruralité et littoral, le Haut Pays Bigouden identifie l'alliance de la culture et de la nature, ce « tout indissociable », comme un marqueur d'authenticité et de vitalité du territoire et comme un facteur de qualité de vie et d'attractivité. Les paysages du Haut Pays Bigouden contribuent à la définition de son identité territoriale et à la construction d'un imaginaire collectif, nourri par les représentations artistiques, littéraires et orales. Les comprendre et les

valoriser permettent d'appréhender son développement, son organisation spatiale dans sa globalité et plus largement sa culture locale. De plus, le renforcement du lien entre culture et nature peut contribuer à une meilleure appréhension et gestion des enjeux environnementaux

Ce lien culture/nature constitue ainsi à la fois un axe de développement culturel et une matière à explorer dans des dynamiques de création et de pratiques culturelles.



Innover et expérimenter autour des accessibilités et de la mise en œuvre des droits culturels

Depuis le développement, dans les années 1960, des politiques de démocratisation culturelle, l'accessibilité à tous constitue une préoccupation de nombreuses politiques publiques. Elle vise à garantir la possibilité à toutes et à tous de prendre part de manière autonome à la vie culturelle. Définie à l'échelle interministérielle comme « la réduction de la discordance entre, d'une part, les possibilités, les compétences et les capacités d'une

personne et d'autre part les ressources de son environnement lui permettant de façon autonome de participer à la vie de la cité », elle recouvre des réalités diverses. Elle concerne et questionne l'accès à l'offre et à la pratique culturelle pour tous mais aussi l'élargissement et la diversification des profils des publics. La mise en œuvre des droits culturels des habitants impose, quant à elle, de nouvelles orientations dans le développement des politiques publiques.

Les droits culturels visent à garantir à chacun la liberté de vivre son identité culturelle. Cette dernière est définie dans la Déclaration de Fribourg (2007) comme « l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ».

Dès son écriture, ce projet culturel a proposé d'offrir un cadre partagé au sein duquel l'expérimentation sur ces deux sujets peut être développée et évaluée. Les droits culturels ne constituant pas seulement une finalité, mais fournissant bien un cadre d'action, il est proposé de produire une expérience dont l'intérêt se trouve autant dans le parcours que dans ses réalisations.

➔ Dans ce sens le projet culturel du Haut Pays Bigouden invite à la rencontre, à la participation et à l'implication des habitants depuis la construction des projets jusqu'à leur réalisation.



Se saisir de l'éducation artistique et culturelle (EAC)

L'éducation artistique et culturelle a pour objectif d'encourager la participation de tous et ce, tout au long de la vie, à la vie artistique et culturelle, par l'acquisition de connaissances, un rapport direct aux œuvres, la rencontre avec des artistes et professionnels de la culture, une pratique artistique ou culturelle. Enjeu transversal prioritaire, elle constitue un axe fort du développement culturel du territoire et un levier de valorisation de la matière culturelle locale existante. Sa généralisation implique la mobilisation

de l'ensemble des acteurs ministériels, artistiques, culturels, associatifs, territoriaux pour développer des actions au plus près du territoire.

Si la communauté de communes souhaite contribuer au développement de parcours EAC tout au long de la vie, elle identifie, du fait des résultats du diagnostic et de ses compétences, des publics-cibles et prioritaires : l'enfance et la jeunesse, sur et hors temps scolaire ; les personnes âgées et handicapées, isolées et en structure.



Activer la coopération culturelle territoriale

Ce projet est également porté par la conviction que la coopération territoriale constitue un facteur essentiel de développement culturel. Créer une transversalité entre les acteurs et les thématiques offre l'opportunité de mener des projets qui dépassent le seul champ culturel. C'est le principe même du projet culturel de territoire qui repose sur une culture de la coopération entre acteurs et secteurs. L'expérience de la coopération permet également d'envisager une

multiplication de moyens dans une dynamique collective.

L'écriture et la signature d'un pacte de développement culturel avec l'État-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère participe de cette même logique. En offrant un cadre d'expérimentation et de coopération entre les différents niveaux de collectivités publiques œuvrant à l'intervention culturelle, ce dispositif contribue au développement de synergies et de complémentarités.



Une politique culturelle transversale

Afin de répondre aux enjeux transversaux du développement culturel du territoire, aux attentes des acteurs culturels et des habitants, la communauté de communes a défini 7 grandes orientations qui se traduisent par la mise en œuvre de 9 actions pour 2024-2026.

Dans le Haut Pays Bigouden, les habitants et les acteurs culturels évoquent des problèmes d'accessibilité dans tous les secteurs culturels. Elle concerne tant l'aménagement des espaces, les services et modalités d'accueil des publics, la localisation des lieux culturels, que les conditions économiques et logistiques de participation et les stratégies de communication. À cet enjeu prioritaire d'accessibilité, s'ajoute aujourd'hui la nécessaire mise en œuvre des droits culturels par les collectivités, encadrée par deux textes de loi (loi « NOTRe », 2015 et loi « LCAP », 2016) qui évoquent l'accès aux œuvres mais aussi à la pratique artistique.

Le territoire présente également des besoins importants en termes de coordination supracommunale, de mutualisation, d'ingénierie culturelle et de communication, quel que soit le secteur d'activité des acteurs culturels. Des attentes fortes en matière de structuration de la politique culturelle de la communauté de communes et la pérennisation d'un portage technique ont aussi été exprimées.

Enfin, par la nécessaire articulation du développement culturel territorial avec celui des autres politiques publiques, un enjeu dépassant le secteur culturel est aussi pris en compte : l'accompagnement des acteurs dans les transitions sociétales et environnementales.



ENJEUX TRANSVERSAUX

- La coordination des acteurs culturels et des collectivités autour d'une politique culturelle structurée
- La reconnaissance et le développement des droits culturels des habitants dans les politiques publiques
- La prise en compte de la question de l'accessibilité sous toutes ses formes à l'offre et à la pratique culturelle
- La complémentarité entre la culture et le reste des politiques publiques pour assurer un service de qualité et durable, à l'année, pour et avec les habitants
- Le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) comme levier de développement territorial et de valorisation de la matière culturelle locale existante



ORIENTATIONS

- Garantir l'équité territoriale en termes d'égalité d'accès et de diversité de l'offre culturelle
- Développer l'éducation artistique et culturelle (EAC) tout au long de la vie
- Améliorer les équipements et lieux culturels
- Favoriser la coopération territoriale
- Accompagner la structuration des acteurs et la vie associative
- Expérimenter la mise en œuvre des droits culturels et favoriser la participation des habitants à la vie culturelle
- Accompagner les acteurs culturels dans les transitions sociétales et environnementales



9 actions pour 2024-2026

- 🕒 Développement de l'ingénierie communautaire : prise de compétence culturelle et création d'un poste de responsable
- 🕒 Développement de l'accompagnement aux acteurs par la création et l'animation de réseaux thématiques
- 🕒 Conditionnalisation des soutiens et des partenariats pour accompagner la mise en œuvre du projet culturel sur le territoire
- 🕒 Lancement d'un travail autour des équipements culturels communautaires et de leurs usages et accompagnement des projets communaux
- 🕒 Mise en place d'un groupe de travail pour favoriser l'expérimentation de projets et de dispositifs permettant la mise en œuvre des droits culturels et le renforcement de l'accessibilité à l'offre
- 🕒 Engagement dans une démarche de labellisation 100 % EAC
- 🕒 Développement de l'action culturelle par le portage de projets participatifs et intergénérationnels
- 🕒 Organisation d'un forum culturel annuel
- 🕒 Développement d'un outil de communication de référence à destination des acteurs et des habitants (agenda culturel)

Vers une dynamique territoriale commune

Les acteurs s'engagent :
comment participer ?



- ➔ Développement de projets culturels itinérants, d'actions hors les murs
- ➔ Adaptation de l'offre aux différents types de publics (contenus, horaires, tarifs, lieux, etc.)
- ➔ Proposition d'actions culturelles participatives, de projets EAC intergénérationnels et/ou à destination de la jeunesse et des personnes âgées
- ➔ Développement de partenariats avec les acteurs culturels et les acteurs des autres politiques publiques



La création, la diffusion et le spectacle vivant

Transversal par essence, le secteur de la création et de la diffusion culturelle concerne des disciplines variées (danse, musique, théâtre, arts plastiques, cinéma-audiovisuel-multimédia, livre et lecture, industries culturelles, etc.).

Le spectacle vivant, ses lieux et ses acteurs, contribuent à son développement. Par opposition au spectacle enregistré (cinéma-audiovisuel), le vocable « spectacle vivant » désigne l'ensemble des spectacles « produits ou diffusés par des personnes qui, en vue de la représentation en public d'une œuvre de l'esprit, s'assurent la présence physique d'au moins un artiste du spectacle ».

Le secteur du spectacle vivant peine à proposer une offre équilibrée et régulière sur le territoire et une forte saisonnalité est à relever. Les esthétiques proposées sont diverses, bien que certaines restent sous-représentées.

Deux équipements communautaires présentent une fonction culturelle. Ils sont gérés à l'échelle communale. Le centre culturel Avel-Dro (Plozévet) est le seul à proposer une programmation tout au long de l'année, développée par une association subventionnée. L'espace Raphalen (Plonéour-Lanvern) présente, pour sa part, des atouts culturels à développer. La programmation de spectacle vivant se développe également de manière plus ponctuelle au sein de salles polyvalentes et de lieux et d'espaces de rencontre et de proximité.

Entre diversité de l'offre et des acteurs, les structures font face à divers obstacles dans le développement de leurs actions.

Les problématiques en termes de soutien, d'accompagnement et de coordination sont largement ressorties au cours du diagnostic. Si une partie des acteurs du spectacle vivant de l'ouest de la Cornouaille se sont réunis autour d'un réseau (FADOC) pour y répondre en partie, la structuration du secteur est à poursuivre. Par ailleurs, à la suite de la crise sanitaire liée à la Covid-19 et aux augmentations récentes des coûts de l'énergie, les acteurs du spectacle vivant sont d'autant plus confrontés à des enjeux de rentabilité et de remobilisation des publics.

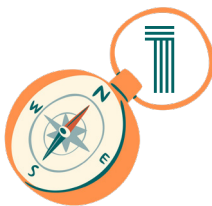
La présence d'artistes sur le territoire et plus largement à l'échelle Ouest-Cornouaille est, quant à elle, importante. Confrontés à divers freins comme le manque de visibilité, d'espaces de création et de diffusion, ils se regroupent notamment en collectifs et contribuent au développement de l'offre culturelle. Il est à noter que les résidences d'artistes sont très peu développées sur le territoire.



ENJEUX SECTORIELS



- La structuration et la coordination du spectacle vivant
- La construction d'une politique culturelle en termes de spectacle vivant.



ORIENTATION

Améliorer l'offre de spectacle vivant en matière de création et de diffusion

2 objectifs pour la communauté de communes

- ➔ Favoriser le développement d'une programmation harmonisée sur le territoire en cohérence avec le projet culturel qui garantisse l'accès à tous
- ➔ Clarifier et rendre lisibles l'identité et le fonctionnement des équipements communautaires



7 actions pour 2024-2026

- 🕒 Mise en réseau des acteurs du spectacle vivant en lien avec la FADOC
- 🕒 Évolution des soutiens (critères, objectifs, mises à disposition) pour assurer un maillage géographique adapté
- 🕒 Développement de partenariats (conventions) avec les acteurs du spectacle vivant
- 🕒 Création d'un groupe de travail autour des orientations et de la communication de la programmation intercommunale
- 🕒 Travail en interne sur les équipements communautaires et leurs usages (conventions)
- 🕒 Lancement d'une réflexion sur la mise en œuvre de résidence de création (coût, lieux)
- 🕒 Création d'un annuaire des lieux de création, de pratiques et de diffusion, des moyens et compétences

1 vision stratégique à long terme

- ➔ Permettre le développement communautaire d'un espace de création et de diffusion

Vers une dynamique territoriale commune

Les acteurs s'engagent : comment participer ?



- ➔ Développement de programmations hors des salles de spectacle (espace public ; chez l'habitant/à domicile)
- ➔ Organisation de résidences d'artistes dans des lieux atypiques
- ➔ Mutualisation des moyens, du matériel
- ➔ Développement de partenariats avec les acteurs culturels et les acteurs des autres politiques publiques
- ➔ Développement de la coproduction
- ➔ Création de liens, d'interconnaissance entre professionnels, amateurs, artistes, élèves



La structuration des enseignements artistiques et des transmissions

L'éducation artistique (musique, danse, théâtre, cirque, arts plastiques, etc.) sous-tend notamment les questions d'enseignements, de formation, de pratiques amateurs et de transmissions. Spécifique, la formation artistique est dispensée sous la forme d'un enseignement structuré, organisé en cycles et prévoyant généralement une évaluation des acquis pédagogiques.

À travers différents projets et actions, les lieux d'enseignements artistiques jouent un rôle important d'animation de leur territoire, notamment en milieu rural où l'offre culturelle est moins développée.

Dans le Haut Pays Bigouden, ce secteur est essentiellement associatif. Confrontés à des règles différentes de celles des écoles publiques, notamment en matière d'emplois et de conditions de travail, les acteurs font face à des problématiques spécifiques de stabilisation et de structuration de leurs activités. Ils relèvent des enjeux de transmission et de développement des pratiques amateurs, mais également de coopération, de coordination et de professionnalisation. Si on observe une diversité des disciplines, certains secteurs sont sous-représentés voire inexistantes et l'offre est à mettre en cohérence tant du point de vue de l'accessibilité que de la répartition géographique. Pour pallier les « déserts », des acteurs ont développé l'itinérance et

les actions hors les murs, notamment dans les domaines de la musique, de la danse et des arts du cirque. Ces activités les conduisent à faire face à des problématiques en termes d'équipements adaptés, de matériel, de moyens humains et de mobilité. Des enjeux de mutualisation des acteurs en vue de stabiliser et de structurer l'offre se révèlent ainsi dans ce domaine.

Le développement des pratiques dans une perspective territoriale et le travail en coopération des acteurs des enseignements artistiques et des transmissions offrent également un potentiel en termes d'éducation artistique et culturelle (EAC).

Pour favoriser le développement du secteur, la communauté de communes est actuellement conventionnée avec trois écoles associatives et un bagad.

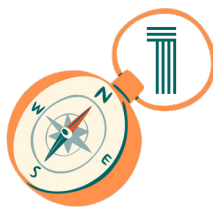


ENJEUX SECTORIELS

La valorisation, le développement et la structuration des enseignements et de la pratique des arts par :

- la mise en lien et en cohérence territoriale de l'offre d'enseignements artistiques
- le développement de l'éducation artistique et culturelle (EAC) comme levier de développement territorial et de valorisation de la matière culturelle locale existante.





ORIENTATION

Favoriser les pratiques artistiques des habitants et accompagner les acteurs partenaires

4 objectifs pour la communauté de communes

- ➔ Soutenir et favoriser une offre d'enseignements artistiques diversifiée et de qualité sur le territoire en accompagnant la professionnalisation des enseignements artistiques
- ➔ Conforter la présence artistique et favoriser les pratiques amateurs
- ➔ Créer un environnement favorable à l'émergence des initiatives associatives et des dynamiques partenariales
- ➔ Favoriser l'interconnaissance, développer la coopération et accompagner la mutualisation entre acteurs des enseignements artistiques



4 actions pour 2024-2026

- 🕒 Mise en réseau des acteurs (outillage, ressources, formations)
- 🕒 Évolution des partenariats et des soutiens (critères, objectifs de professionnalisation, etc.)
- 🕒 Création d'un groupe de travail autour de la structuration et de la mutualisation des acteurs
- 🕒 Identification et accompagnement des pratiques amateurs

1 vision stratégique à long terme

- ➔ Favoriser et accompagner le développement d'un pôle d'enseignements artistiques (musique, danse, théâtre, arts du cirque, etc.) regroupant les acteurs

Vers une dynamique territoriale commune

Les acteurs s'engagent :
comment participer ?



- ➔ Organisation d'actions, de scènes ouvertes, hors les murs et dans l'espace public
- ➔ Contribution à l'adaptabilité des pratiques pédagogiques et à la diversification de l'offre - travail collectif sur une approche pédagogique commune et transversale (vers des parcours EAC multidisciplinaires)
- ➔ Transmission des cultures locales
- ➔ Création de liens, d'interconnaissance entre professionnels, amateurs, artistes, élèves
- ➔ Participation aux mutualisations/harmonisations (tarif, mobilités, etc.)



Les patrimoines culturels et naturels, matériels et immatériels, la culture et la langue bretonnes

Représentatifs d'un territoire et des relations qui s'y sont tissées entre l'homme et son environnement, les patrimoines constituent un véritable atout dans la compréhension et le développement du Haut Pays Bigouden. Ce dernier présente en effet une richesse et une variété de patrimoines culturels et naturels, matériels et immatériels.

Dans le Haut Pays Bigouden, les patrimoines et les musées constituent un secteur largement porté par des acteurs associatifs au budget limité qui se reposent sur l'engagement de leurs bénévoles. 24 acteurs et 8 équipements ont été recensés.

Les acteurs font face à divers freins dans le développement de leurs actions : un manque de ressources (matérielles, techniques, financières et humaines) et un manque de coordination ; des obstacles en termes d'accessibilité et de communication. Ils notent également un essoufflement des moyens humains (salariés et bénévoles) et partagent un sentiment de dépendance aux politiques publiques qui ont un impact sur la pérennité et la stabilité des structures. Les habitants relèvent, quant à eux, des freins en termes d'accessibilité dans leur découverte de cette offre culturelle qui reste limitée en matière de valorisation et de médiation.

Si le territoire est riche de ses patrimoines, ces derniers appellent ainsi à un véritable travail de connaissance, de conservation et de valorisation, dans une perspective de sauvegarde et de transmission de ces ressources. Plus spécifiquement, la sauvegarde et la transmission de la langue et de la culture bretonnes constituent un axe de développement notable. L'attractivité certaine de la culture bigoudène et son rayonnement sur et hors du territoire constitue également un facteur de développement.

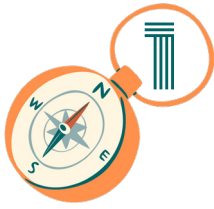
Du point de vue des pratiques des habitants autour de la culture et de la langue bretonnes, elles sont fortement diversifiées et démontrent la nécessité de les déssectorialiser pour en faire un enjeu transversal, tant au sein des différents domaines culturels qu'en complémentarité avec les autres politiques publiques.



ENJEUX SECTORIELS



- La connaissance, la conservation et la valorisation des patrimoines du territoire
- La conservation, la valorisation et la transmission de la culture et de la langue bretonnes



ORIENTATION

Développer la connaissance, la conservation, la valorisation et la médiation des patrimoines, de la culture et de la langue bretonnes

3 objectifs pour la communauté de communes

- ➔ Développer les connaissances et les ressources sur le patrimoine du territoire
- ➔ Favoriser la coopération et la mise en réseau des acteurs du patrimoine sur le territoire
- ➔ Contribuer à la sauvegarde, à la promotion et à la pratique du breton sur le territoire dans une vision transversale



6 actions pour 2024-2026

- 🕒 Mise en réseau des acteurs (outillage, ressources, formations)
- 🕒 Organisation d'un rallye-patrimoine annuel
- 🕒 Lancement d'une réflexion autour des espaces de stockage, de conservation et de valorisation des collections
- 🕒 Développement de supports d'information et de médiation en lien avec l'Office du tourisme
- 🕒 Collecte et valorisation en ligne de ressources
- 🕒 Labellisation de niveau 2 « Charte Ya d'ar Brezhoneg »
- 🕒 Intégration de la transmission de la langue et de la culture bretonnes dans le développement de parcours EAC

2 visions stratégiques à long terme

- ➔ Favoriser et accompagner le développement d'une entente de pays qui regrouperait les acteurs de la culture et de la langue bretonnes
- ➔ Créer un lieu, un centre de ressources sur les patrimoines

Vers une dynamique territoriale commune

Les acteurs s'engagent : comment participer ?



- ➔ Développement de l'approche ludique du patrimoine
- ➔ Développement de la médiation en milieu scolaire
- ➔ Création de circuits et randonnées patrimoniales
- ➔ Collecte de mémoire
- ➔ Organisation/participation du territoire au Kan Ar Bobl
- ➔ Organisation de moments conviviaux, actions culturelles et ateliers en breton
- ➔ Développement d'actions participatives intergénérationnelles



Le développement de l'offre de services en lecture publique

Recouvrant l'ensemble des actions menées autour du livre et de la culture de l'écrit en général, la lecture publique est traditionnellement conduite par le monde des bibliothèques et médiathèques territoriales et nationales. La loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique est consacrée à la définition des bibliothèques et de leurs principes fondamentaux. Elle dispose que la mission des bibliothèques est de « garantir l'égal accès de tous à la culture, à l'information, à l'éducation, à la recherche, aux savoirs et aux loisirs ainsi que de favoriser le développement de la lecture ».

9 communes sur 10 présentent un équipement de lecture publique et, certaines d'entre elles, portent ou souhaitent développer des projets de rénovation voire de construction de leurs équipements. Sur le territoire, les médiathèques de Plozévet et de Plonéour-Lanvern sont les plus rayonnantes. Entre ces deux pôles, celles de Pouldreuzic et de Plogastel-Saint-Germain occupent des places plutôt centrales.

Si les bibliothèques constituent une véritable offre culturelle de proximité, elles peinent à répondre aux attentes des habitants et les acteurs du secteur sont confrontés à des freins dans le développement de leurs activités. On constate des équipements inadaptés (déficit de m², fréquentation faible), ainsi qu'une offre très centrée sur le livre qui peine à s'adapter aux nouveaux usages et à se diversifier.

La variété de tarifs et d'horaires d'ouverture ne permettent pas de favoriser l'accessibilité de ces lieux. De plus, le secteur repose sur des moyens humains et financiers limités, toutes les bibliothèques et médiathèques du territoire s'appuyant sur l'engagement de bénévoles. Les différents modes de gestion et les régies associatives présentes dans le Haut Pays Bigouden questionnent, de plus, la continuité de service.

Les acteurs de la lecture publique notent des manques de ressources matérielles et techniques. Ils perçoivent des enjeux de développement en matière d'accessibilité et de diversification des publics et de reconnaissance de la lecture publique en tant que service public. Ils relèvent que ce secteur doit évoluer et s'adapter pour répondre aux besoins des habitants.



ENJEUX SECTORIELS



- La valorisation de l'existant et l'accompagnement vers plus de coopération
- La structuration de la lecture publique à l'échelle intercommunale au regard des différents projets



ORIENTATION

Développer une mise en réseau horizontale, graduée et progressive, de la lecture publique avec une coordination intercommunale

3 objectifs pour la communauté de communes

- ➔ Développer une offre adaptée sur l'ensemble des communes pour garantir l'accès de tous aux équipements et aux collections
- ➔ Soutenir la professionnalisation des acteurs et favoriser l'engagement des bénévoles
- ➔ Soutenir la coopération entre acteurs de la lecture publique et les acteurs des autres domaines culturels



7 actions pour 2024-2026

- ⌚ Recrutement d'une chargée de mission/coordinatrice pour porter la mise en réseau
- ⌚ Mise en réseau des acteurs et des communes : ressources, outillage, accompagnement
- ⌚ Informatisation : logiciel métier et portail web commun pour les usagers
- ⌚ Développement de l'identité graphique et culturelle du réseau
- ⌚ Travail sur une convention de réseau en complémentarité avec les communes
- ⌚ Harmonisation des tarifs : vers la gratuité
- ⌚ Développement d'une action culturelle fédératrice annuelle

1 vision stratégique à long terme

- ➔ Développer une navette documentaire pour permettre la circulation des collections entre les bibliothèques du territoire

Vers une dynamique territoriale commune

Les acteurs s'engagent : comment participer ?



- ➔ Augmentation des horaires d'ouverture (réflexion territoriale)
- ➔ Aménagement/réhabilitation des locaux : vers des espaces de rencontres
- ➔ Développement de l'action culturelle hors les murs
- ➔ Organisation de portage de documents à domicile
- ➔ Développement de partenariats avec les acteurs culturels et les acteurs des autres politiques publiques
- ➔ Écriture de chartes communales pour préciser les missions des différents acteurs et favoriser le bénévolat

Pour aller plus loin...

TOUT AUTOUR DU MENHIR | TRE EN-DRO D'AR MAEN-HIR, une mise en récit du projet culturel du Haut Pays Bigouden

Rédigée sous la forme d'une enquête mêlant réalité et fiction prospective, *TOUT AUTOUR DU MENHIR | TRE EN-DRO D'AR MAEN-HIR* constitue une mise en récit du projet culturel du Haut Pays Bigouden. En faisant appel à l'auteur Alexis Fichet et à l'illustratrice Marie Colin pour sa création, la communauté de communes invite les habitants à appréhender autrement les enjeux du développement culturel du territoire.



Illustration : Marie Colin

À travers une immersion dans un futur possible, cet outil littéraire propose de donner une existence narrative aux orientations de la politique culturelle intercommunale. Découvrez l'aventure de Legrand et de Poisson dans le Haut Pays Bigouden, consultable dans les bibliothèques du territoire et en ligne !

Cet ouvrage a pu être réalisé grâce au soutien de l'État-DRAC Bretagne et de la Région Bretagne dans le cadre du pacte de développement culturel du Haut Pays Bigouden 2023-2026.

La mise en récit est une méthode de communication qui consiste à substituer à la simple présentation d'informations ou à des analyses d'idées des récits à caractère exemplaire.

Le pacte de développement culturel du Haut Pays Bigouden

Repéré par les institutions pour sa dynamique culturelle, le Haut Pays Bigouden est le premier territoire du Finistère à avoir signé, en 2023, un pacte de développement culturel, avec l'État-DRAC Bretagne, la Région Bretagne et le Département du Finistère.

Ce pacte de coopération territoriale consiste en une convention associant les différents niveaux de collectivités publiques œuvrant à l'intervention culturelle, dans l'objectif de renforcer le développement culturel du territoire de la communauté de communes du Haut Pays Bigouden. Les différentes parties prenantes se rejoignent, en effet, sur plusieurs enjeux partagés : la mise en œuvre des droits culturels, dont l'accessibilité ; le développement d'une politique d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie ;

l'accompagnement vers un déploiement équilibré de projets artistiques et culturels diversifiés ; le renforcement de la structuration collective des acteurs culturels ; l'accompagnement et le soutien aux acteurs culturels associatifs. Elles se rejoignent également sur la nécessité d'accompagner les acteurs dans la transition écologique, numérique et sociale. Si elle vise ainsi à renforcer la convergence des politiques publiques mises en œuvre en matière culturelle sur le territoire, cette coopération assure également au Haut Pays Bigouden un accompagnement spécifique, technique et financier.



Des projets à proposer ? Besoin de plus d'informations ? N'hésitez pas à contacter le service culture : culture@cchpb.com

Ils ont participé à l'écriture du projet !

Élus et agents communautaires et communaux, acteurs culturels, institutions et structures ressources, partenaires et habitants, vous avez été nombreux à rejoindre la démarche pour l'enrichir et participer à l'écriture du projet !

La Communauté de Communes du Haut Pays Bigouden remercie pour leurs contributions :

les élus communautaires, les élus de la commission culture ;

les services et équipements communautaires et communaux et leurs partenaires : services mobilités, environnement, action sociale, communication, jeunesse & coopération territoriale de la CCHPB, Maison France services, Résidence PARC AN ID, bibliothèques et médiathèques, Centre culturel Avel-Dro, Espace Raphalen, CCAS, Ulamir du Goyen, RPE Ti Liou, la CAF, la Mission Locale du Pays de Cornouaille, SIJ Pays Bigouden, Relais petite enfance du Goyen, Office du tourisme du Haut Pays Bigouden, Micro-crèche Aire d'enfance ;

les acteurs culturels du territoire : Tamm Kreiz, Dihun, Naphtaline, l'Atelier CEAPC, Le Patrimoine de Plogastel, le Club Patrimoine de Landudec, Du vent dans les livres, le Ciné-club bigouden, le Collectif de la Meute, la Vonologie, Tête-bêche, Shaker, Plogastel Sport Loisirs, les Baladins Délurés, Concerts d'Armor, Histoire et Patrimoine Plozévet, Patrimoine Pouldreuzic, Patrimoine de Plovan, ARTS EN PLOZ, CSMPF, Ti An Dudi - bibliothèque de Plovan, LABalade, Association de parents d'élèves Div Yezh Plozeved / Filière Bilingue école publique, Association des Amis de la Bibliothèque de Tréogat, Trésors des livres - bibliothèque de Landudec, Plaisir de Lire-Plijadur Lenn, Lire à Plogastel, bibliothèque de Peumerit, Fonds Kervahut, Musée Bigouden, la Compagnie des Vents Solaires - Les Tréteaux du Phare, Méduse, Histoire d'écrire, Be'ch d'ar brezhoneg, Ti Brezhoneg Ar vro vigoudenn, Rhizomes, Projet Deusta ;

les acteurs institutionnels et structures ressources régionales : les services de l'État-DRAC Bretagne, les services de la Région Bretagne, les services du Département du Finistère et plus particulièrement la Bibliothèque Départementale, les Archives Départementales, la mission culture et langue bretonnes, l'agence départementale Culture Lab 29, Très Tôt Théâtre, Le Théâtre de Cornouaille, Livre et lecture en Bretagne, Fédébreizh, La Maison du Théâtre, l'Office Public de la Langue Bretonne, Kenleur Penn Ar Bed, la Direction Académique Des Services de l'Education Nationale, le collège Notre-Dame de Penhors, Eau et Rivières de Bretagne, Bretagne Vivante ;

les artistes : Julie Nioche, Alexis Fichet, Théo Fléchais, Gildas Bitout, Jérémie Mocquard.



